

# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 15 Mouharrem 1448  
30 Juin 2026

N° 74

42<sup>ème</sup> année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

### Sommaire

<b>Constitution de Sociétés</b>	
Sociétés communautaires.....	1846
<b>Gestion de Sociétés</b>	
Homologation de résolutions .....	1846
<b>Fonds de Commerce</b>	
Vente et location de fonds de commerce.....	1850
<b>Associations, Partis, Syndicats et Syndics</b>	
Constitutions .....	1855
<b>Actes Judiciaires</b>	
Ventes aux enchères publiques .....	1856
Avis aux créanciers.....	1859
<b>Convocations</b>	
Sociétés anonymes .....	1862
Autres sociétés .....	1868
<b>Divers</b>	
Avis au public.....	1869
<b>Actes Administratifs</b>	
Avis au public .....	1870
<b>Liste des Titulaires de comptes inactifs</b>	
BTS BANK.....	1872

# CONSTITUTION DE SOCIETES

## Sociétés communautaires

### Avis au public

Réf : 662/2026

Date : 25/6/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société Communautaire régionale LADAEN

Catégorie de la société : Régionale

Montant du capital social : 10 500,00 DT

Adresse du siège social de la société : 08 Rue de Berlin Av 18 Janvier 1095 Tunis

Objet de l'activité de la société : Production de filaments et consommables d'impression 3D, ainsi que l'exploitation et le développement des technologies de fabrication additive.

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de contrat constitutif type : 18/06/2026

Nombre d'actions nominatives à souscrire : 15

Valeur nominale des actions : 700,00 DT

Etablissement bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité 2 Av Bayrem Tounsi Bardo Tunis

Délai ouvert pour la souscription : Du 20/07/2026 au 31/07/2026

Privilèges accordés Comme stipulé dans le contrat constitutif type : Non

Approbation des conditions d'admission : Oui

Approbation des conditions relatives aux assemblées générales et à l'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Mohamed Mahdi Hamdi : Délégation Manzah, Gouvernorat Tunis, Adresse E2A 1 Résidence Jasmin Manzah 9

LOTFI LAABIDI : Délégation Sidi Hassine, Gouvernorat Tunis, Adresse 65 Av 18 Janvier.

2026R02007SODB1

### Avis au public

N° de référence : 420/2026

Date : 25/06/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire locale Al Massar Al Fellahi

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5000,00 TND

Adresse du siège social : Rue Habib Bourguiba

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 10/04/2026

Nombre de parts sociales nominatives à souscrire : 20

Valeur nominale d'une part : 250,00 TND

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Agence de Beniane

Période de souscription : Du 30/06/2026 au 14/07/2026

Avantages particuliers prévus par les statuts types : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et de l'exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon les indications figurant dans la convocation.

Liste des fondateurs :

Raid Talbi

Hatem Yadoughi

Mohammed Aziz Oujani

Houssam Boubakri

Yassin Hamdi.

2026R02035SODB1

## GESTION DE SOCIETES

### Homologation de résolutions

#### SOCIETES ANONYMES

##### Assurances BIAT

##### Société Anonyme

Au capital de 22.000.000 TND

Siège Social : Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du lac II, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 0601492D

En vertu du Procès-verbal du Conseil d'Administration réuni le 02/06/2026, enregistré à la recette des Finances du Lac, Tunis, le 04/06/2026 sous le n°26704504, quittance n°M055825, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 19/06/2026, sous le n°202691319, le conseil d'administration a décidé de renouveler les mandats de :

- M. Mohamed AGREBI, en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société Assurances BIAT, pendant toute la durée de son mandat d'administrateur.

- M. Mehdi MASMOUDI en tant que Directeur Général d'Assurances BIAT, pour une durée de trois (03) années renouvelables.

2026R02005SANB2

**NOTICE AUX ACTIONNAIRES  
AUGMENTATION DU CAPITAL**

**SOCIETE SICAM AGRI**

**Société anonyme**

**Au capital social de 100 000 TND**

**Siège social : ROUTE DU KEF  
MEDJEZ EL BEB 9070**

**Matricule Fiscal : 1515878 S**

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société SICAM AGRI, société anonyme, siège social à la Route du Kef Medjez El Beb 9070, que suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2026, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 6500000 Dinars par l'émission de 650000 actions nominatives de 10 Dinars chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 100 000 Dinars à 6 600 000 Dinars.

Les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque ARAB TUNISIAN BANK «ATB», agence Tunis Sud Ben Arous, dans un compte indisponible intitulé «Augmentation de capital» sous le numéro 01100028119201646563.

La souscription devra être exercée dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au registre national des entreprises le 18 juin 2026 sous le n°202643967.

Cette notice annule et remplace l'avis numéro 2026R01959SANB2 parue au JORT numéro 71, le 23 juin 2026, page 1787.

2026R02006SANB2

---

**SOCIETE "BRIQUETERIE LAHMAR  
ET COMPAGNIES" BLC**

**Société Anonyme**

**Au capital de 15 130 500,000 DT**

**Siège social : Zone Industrielle -  
5080 Teboulba**

**Identifiant Unique au niveau du  
Registre National des Entreprises :  
0318028Y**

**N° d'affiliation à la CNSS :  
145320-14**

Suivant l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires en date du 13 mai 2026, dont son procès-verbal a été enregistré à la recette des finances de Teboulba en date du 14 mai 2026 (N° d'enregistrement 26801216, quittance N°M028294), il a été décidé la nomination de la société Audit & Management Consulting Company en tant que commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2025, 2026 et 2027. Son mandat expirera avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur l'exercice 2027.

Une copie du procès-verbal a été déposée au centre national du registre des entreprises en date du 16 mai 2026. Une annonce au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises a été faite en date du 10 juin 2026 (bulletin N°142, Annonce N°202676497).

2026S00908SANB2

---

**Société BASF TUNISIE**

**SA au capital de 50.000DT**

**Siège Social : Coral Business  
Center bloc B Bureau 3-5 et 4-5  
Centre Urbain Nord 1082 Tunis**

**MF : 0425631L/A/M/000**

**RNE : 0425631L**

Suivant PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 Juin 2026 enregistré le 15 Juin 2026 à la Recette des Finances de Charguia suivant quittance n°M74558 et enregistrement n°6707929 qui a été déposé auprès du Registre national des entreprises le 17 Juin 2026 sous numéro 202683985. Il a été décidé :

La cessation d'activité et la dissolution anticipée de la société ;

La nomination de Monsieur Wael Makni liquidateur de la société.

2026402329SANB2

**«SOVENA MENA COMPANY»**

**Société Anonyme - Non-Résidente**

**Capital Social : 4.081.000 Euros  
(équivalent à 7.650.000 dinars)**

**Siège Social : 6, Rue Ibn Hazm- Cité  
Jardins le Belvédère 1002 Tunis**

**Identifiant Unique : 1002666F**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 16/12/2024 enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 27/01/2025 sous QN°M005768 EN°25700423, les administrateurs ont décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une durée de trois années (les exercices 2024, 2025 et 2026) :

- M. Jorge Salema Garação José Melo;

- M. Eduardo Manuel De Oliveira Alves Da Silva;

- M. Filipe Nuno Vincent Dos Santos.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 09/06/2026 sous l'identifiant unique n°1002666F.

2026402359SANB2

---

**KNAUF PLATRES**

**SOCIETE ANONYME**

**CAPITAL SOCIAL : 16.200.000  
DINARS**

**SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE 216,  
RUE SOCRATE, 2EME ETAGE, LE  
KRAM KHEIREDDINE 2060**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 0005905G**

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 28/04/2026 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis le 08/05/2026 sous QN°4037 EN°26801691, les administrateurs ont :

- Pris acte de la démission de Monsieur Karim George Adly Georgy de son mandat de directeur général.

- Décidé de nommer Monsieur Alexey Paliivets en qualité de directeur général pour une durée de trois années,

- Décidé de nommer Monsieur Karim George Adly Georgy en qualité de directeur général adjoint.

Décidé de déléguer le pouvoir de signature bancaire à Monsieur Alexey Paliivets et à Monsieur Mehdi Ben Tarit et Monsieur Anas Chaar conjointement avec Monsieur Alexey Paliivets

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 12/06/2026 sous l'identifiant Unique n°0005905G.

2026402360SANB2

---

## **NOTICE D'AUGMENTATION DU CAPITAL**

### **PHOSPHOKYM SA**

**CAPITAL SOCIAL : 32.500, 000 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : 8, RUE DES JASMINES CITE BEL AIR BOUMHAL**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 1657242X**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 mai 2026, enregistré à la Recette des Finances de Boumhal sous le numéro 26701458 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 23 juin 2026.

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt quatre millions de dinars (24.000.000 DT), portant le capital social initial à Trente deux millions cinq cent mille dinars (32.500.000), pour atteindre après augmentation un capital total de cinquante-six millions cinq cent mille dinars (56.500.000).

2026402362SANB2

---

## **NOTICE D'INFORMATION SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE LA CENTRALE DU MATERIEL ET D'EQUIPEMENTS CME**

**Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales**

**La Centrale du Matériel et d'Equipements**

## **Société Anonyme**

**Au Capital de 3 750 000 Dinars**

**Siège Social : 84 Rue 8600 Zone industrielle Charguia 1 Tunis**

**Identifiant Unique : 0980011F**

1. Montant de l'augmentation du capital social : 4 000 000 DT, en numéraire pour le porter de 1 195 000 DT à 5 195 000 DT, par souscription de nouvelles actions réservée à l'actionnaire Kilani Holding S.A., avec suppression du droit préférentiel de souscription.

2. Objet Social : La vente de matériel agricole et matériel de travaux publics.

3. Durée : 99 ans.

4. Dépôt du Procès-verbal : un exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12/06/2026 a été déposé au registre national des entreprises le 25/06/2026 sous le numéro 202657473.

5. Nombre d'actions à souscrire : 400 000 actions nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription par conversion de créance. La souscription est réservée à l'actionnaire Kilani Holding S.A.

6. Valeur nominale des actions à émettre : 10 Dinars chacune.

7. Apport en nature : Néant.

8. Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

9. Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

10. Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, la

déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition de conseil d'administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

11. Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital seront versés par conversion de créance inscrite en compte courant associé et constatés par un certificat du conseil d'administration approuvé par le commissaire aux comptes conformément à l'article 305 du code des sociétés commerciales.

12. Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation.

13. Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été publiée au JORT N°58 en date du 19 Mai 2026 sous la référence N°2026401756SANB3, et au BORNE N°118 sous l'Annonce N°202657473. L'Assemblée s'est tenue au siège social de la société, local du Groupe Kilani sis au 25 Rue 8603 Zone Industrielle Charguia 1 Tunis.

2026402390SANB2

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT  
DU PRESIDENT DIRECTEUR  
GENEREAL**

**SOCIETE INMA FINANCE**

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT A  
CAPITAL FIXE CONSTITUEE SOUS  
FORME DE SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL SOCIAL DE  
35.500.000 DINARS**

**SIEGE SOCIAL: RESIDENCE  
ICHBILIA, BLOC B, 1ER ETAGE,  
BUREAU B1.1, CITE LES PINS, LES  
BERGES DU LAC 2,1053, LA  
MARSA, TUNIS**

**IDENTIFIANT UNIQUE: 1711539W**

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration réuni en date du 19 février 2024 enregistré à la Recette des Finances Le Lac - Tunis le 14 mai 2026, enregistrement numéro 26703930, quittance numéro M050066, et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 29 mai 2026 sous le numéro d'annonce 202666612, il a été décidé de reconduire le mandat de Madame Fatma Malouche Merai en tant que Président Directeur Général pour toute la durée de son mandat d'Administrateur de la société, correspondant à la période couvrant les exercices 2024, 2025 et 2026.

2026402394SANB2

**SOCIETES A RESPONSABILITE  
LIMITEE**

**KROMBERG & SCHUBERT TUNISIE**

**Société à Responsabilité Limitée  
Non-Résidente**

**Capital Social : 30.344.800 Euros**

**Siège social : Zone Industrielle de  
Béja - 9000 Béja**

**IU : 1012654G**

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 28/4/2026 (enregistré à la Recette des finances 18, Rue Larbi Zarrouk - Béja le 19/5/2026 sous QN°M031255 Enrg N°26703785), les associés :

Décident de renouveler le mandat du Cabinet Conseil Audit Formation (CAF) SARL représenté par Mme. Abir Matmti en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de (3) trois années.

Un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°1012654G en date du 11/6/2026.

2026402357SRLB2

**KROMBERG & SCHUBERT  
CENTRE TECHNOLOGIQUE**

**Société à Responsabilité Limitée  
Non-Résidente**

**Capital Social : 520.000 Euros**

**Pôle El Ghazala des Technologies -  
Route de Raoued - 2088 Ariana**

**IU : 1027448E**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 28/4/2026 (enregistré à la Recette des finances de Raoued le 21/5/2026 sous QN°M066375 EnrgN°26702559), les associés :

Décident de renouveler le mandat du Cabinet Conseil Audit Formation (CAF) SARL représenté par Mme. Abir Matmti en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de (3) trois années.

Un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°1027448E en date du 11/6/2026.

2026402358SRLB2

**TUNISIAN HOSPITALITY GROUP  
SARL**

**Société à Responsabilité Limitée**

**Capital social : 100.000 Dinars**

**6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le  
Belvédère - 1002 Tunis**

**IU : 1475133/G**

Suivant un procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 31/3/2026 enregistré à la Recette des finances El Mahrajène 1082 Tunis le 3/6/2026 sous N°QM031166 EN°26702673.

Les associés décident de renouveler le mandat de la société DATN représentée par Mr Tarek Sahli en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique N°1475133/G en date du 10/6/2026.

2026402361SRLB2

**SOCIETE G-DICE HUB En  
Liquidation S.A.R.L**

**Capital : 10.000 DT**

**15 Rue Abdelhamid Ibn Badis Alain  
Savary 1002 Beb Bhar - Tunis**

**MF : 1515481Z**

Suivant procès-verbal en date du 17/04/2026 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajene Tunis en date du 03/06/2026 sous le n°26502693, quittance N°M031213, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 15 Juin 2026 a été décidé ce qui suit :

- Cessation de l'activité et dissolution de la société

- Liquidation de la société et nomination de Mr DRIDI HAFEDH titulaire de la CIN N°08717694 liquidateur de la société.

2026402375SRLB2

**SOCIETES COMMUNAUTAIRES**

**Ouverture de la souscription**

La Société Locale Communautaire de Services de Transport Terrestre Elite informe le public, conformément à sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne n° 37 du 31 mars 2026, que la période de souscription est ouverte du 1er juillet 2026 au 31 juillet 2026.

Remarque : La souscription sera clôturée dès que le capital social minimum fixé par la loi, soit 5 000 dinars tunisiens, sera atteint.

2026R02019SODB2

# FONDS DE COMMERCE

## Ventes de fonds de commerce

### Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé, en date du 5 Juin 2026, dûment enregistré auprès du bureau de la recette des finances de Hammamet le 08 Juin 2026 sous le N°26203533, reçu N°MO86471, Mme Lamia Gasmaoui, titulaire de la carte d'identité nationale N°06265705, a vendu le fonds de commerce consistant à tous les produits d'alimentation générale en détails, situé à la rue Taieb Elmhiri Hammamet, avec tous ses éléments matériels et immatériels à Mme Malika Meryem, titulaire de la carte d'identité nationale N°03106282.

Les éventuelles oppositions sont recevables dans un délai maximal de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, et doivent être adressées à la vendeuse à son adresse sise à la rue El corniche Hammamet.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux la Presse et Assahafa le 19/06/2026.

2026R02011FCCC2

### Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 14/05/2026 et 29/05/2026 et enregistré à la recette des finances la Goulette le 08/06/2026, sous le n°26204622, quittance n°M062362, Mme Haïfa aloui, a vendu à Mme nessrine hedfi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue 37 manzel bouzalfa l'ouina soukra, exploité dans l'activité de maternelle et de crèche.

Les oppositions devront intervenir dans les vingt jours suivant cette publication au JORT auprès de

madame nessrine hedfi ou local sis à la rue 37 manzel bouzalfa l'ouina soukra. Cette annonce a été publiée au Quotidien du 18/06/2026.

2026R02012FCCC2

### Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte SSP daté du 2 juin 2026 et enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba n°01 - Monastir le 22 juin 2026 sous le n°26204621 la société "Apothicaire Ghedira", société en nom collectif, ayant son siège social à la rue Chedly Kallala - Monastir, identifiant unique 1570847W a vendu à Mme Héla Bent Taoufik Chatti, épouse Kais Jomaâ demeurant à Jinéne Monastir - Monastir la totalité du fonds de commerce de pharmacie de détail, catégorie A, exploité au local sis à la rue Chedly Kallala - Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions éventuelles devront être faites dans un délai ne dépassant pas vingt jours à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la république Tunisienne, au domicile élu, au cabinet de Me Habib Chatti, avocat à la cour de cassation sis au 38, rue Gandhi à Tunis, dans lequel une copie de l'acte de vente du fonds de commerce a été laissée en dépôt.

Ce même avis a été inséré au journal «Echourouk» du 27 juin 2026 et au journal «Le Quotidien» du même jour.

2026R02032FCCC2

### Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 24 juin 2026 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 24/06/2026 Quittance n°M056054 n° d'enregistrement 26202654, Mr Moncef Chiha a vendu à Mr Housseem eddine Saoudi la totalité du Fonds de commerce exploité dans la boulangerie, sise au local situé à la cité Ibn Jazzar La Mansoura à Kairouan.

Un extrait a été publié dans les Journaux «Echourouk et Le Quotidien» du 26/06/2026.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours au cabinet de l'avocat maître Ahmed Amri, situé à la Rue Abi Alyousser Achaibeni à Kairouan.

2026S00900FCCC2

### Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente d'un fonds de commerce, signé le 12 juin 2026, enregistré à la recette des finances rue fraj limime kasar hellal le 19 juin 2026 sous le n°26201199, quittance n°M043394, Mr MAHER BEN MOHAMED BLHAJ AHMED JEDA a cédé à Mr ACHREF BEN KAMEL BEN AHMED MABROUK la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local Souk EL Jawhara à Kasar hellal, local N1.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours à compter de la date de sa parution au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 27/6/2026.

2026S00901FCCC2

### Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 18/06/2026 enregistré à Sousse le 24/06/2026, n°32101/26202386 Société TAKEABRIK, IU : 1855959J a vendu à Saif Eddine Qalloul, CIN n°12868857 le fonds de commerce (restaurant) situé à la rue Al-Sadek Al Mokaddem, Sahoul 4054, Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au cabinet maître Anouar Ben Hadj Ali, Rue Ali Belhouane Sousse dans les délais légaux et pendant les horaires administratifs.

Cette annonce a été insérée au journal le Quotidien le 27/6/2026.

2026S00902FCCC2

### Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 15/06/2026 enregistré à la recette des finances de ksar hlel à la date du

17/06/2026 sous le n°26201155  
quittance n°MO42403 Mr Saleh ben  
naser ben mabrouk bou abaidi a  
vendu à Mr Omar ben said ben omar  
ellabibe la totalité du fonds de  
commerce exploité au local sis à la  
cité IBRAHIM ABEDALLAH CITE  
ERRIADH LE PREMIER KSAR HLEL  
pour l'usage du commerce et de vente  
des FRUITS SECS. Les oppositions  
doivent être formulées dans un délai  
de 20 jours à compter de la  
publication de présent avis au JORT.  
Cette annonce a été publiée au  
journal "ACHOUROUK" du  
26/06/2026.

2026S00909FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en  
date du 22/5/2026 enregistré à la  
recette des finances de Sayada le  
15/06/2026 quittance N°M022769  
enregistrement N°26200764 Najiba  
Naili a cédé à Mohamed Ali Naili la  
totalité du fonds de commerce ayant  
pour objet un café de 1ère catégorie  
sis à la zone industrielle à Bouhjar.

Les oppositions sont acceptées à  
l'adresse de l'acheteur rue fadhel ben  
achour à ksar hellal dans un délai de  
20 jours à compter de la date de cette  
publication.

Cet avis a été publié au journal  
Echourouk le 30/06/2026.

2026S00910FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé signé le  
22/06/2026 enregistré à la recette des  
finances de Mahdia le 23/06/2026  
enregistrement n° 26204316 quittance  
n° M050593, Mme Arwa Bent Taieb  
Ben Mohamed Sakka titulaire de la  
carte d'identité nationale n°09419130  
demeure Rue Emna Bent wahb  
hiboun Mahdia, a vendu le fonds de  
commerce sis 4 Avenue Habib  
Bourguiba Mahdia 5100 exploité pour  
le commerce en détail spécialisé  
divers vente des équipements  
médicaux et scientifiques comme  
activité principale et commerce de  
détail de parfumerie et de produits de

beauté comme activité secondaire  
enregistré au registre national des  
entreprises sous l'identifiant unique  
numéro 1505511 G et sous le numéro  
de gestion interne numéro  
A1686612017 et sous le nom  
commercial PHARMACARE, à la  
société PHARMA PLUS au nom de  
son représentant légal, société à  
responsabilité limitée enregistrée au  
registre national des entreprises sous  
l'identifiant unique numéro 1509162Y  
et sous le numéro de gestion interne  
numéro B1684032017 sise à l'Avenue  
Ali balhouane Hiboun 5111 Mahdia  
ayant comme activité principale le  
commerce en détail spécialisé divers  
vente de produits  
parapharmaceutiques et comme  
activité secondaire la vente des  
équipements paramédicaux et  
scientifiques, ayant comme gérante  
Mme Rafiaa Bent Abdelkader Zaouali  
née le 28/08/1948 tunisienne  
résidente à l'Avenue Habib Bourguiba  
551 Mahdia Titulaire de la carte  
d'identité nationale numéro 03267247  
délivrée à Tunis le 07/12/2018.

Les éventuelles oppositions peuvent  
être déposées dans les délais légaux  
auprès du rédacteur du contrat de  
vente maître Mohamed Anouar  
HELALI avocat auprès de la cour de  
cassation, et ce, dans son cabinet sis  
69 Avenue Habib Bourguiba Mahdia  
5100.

Publié le 25/06/2026 au journal  
Achourouk sous n° IP626/178 et au  
journal le quotidien le 25/06/2026  
sous n°P626/178.

2026S00911FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte enregistré à la  
recette des finances D'AJIM - Djerba  
le 18 Juin 2026 enregistré sous le  
n°26200732, Quittance N°M016570,  
LA SOCIETE MOSLAH DE PAIN\*\*,  
SARL, matricule fiscal  
N°1932240GNM000, a vendu la  
totalité du fonds de commerce  
exploité comme boulangerie  
industrielle, située à l'avenue HABIB  
BOURGUIBA, AJIM-Djerba à Mr  
NAJIB BEN RACHID BEN AMAR

SANII tunisien, né à Médenine le 02-  
05-1995, titulaire de la carte d'identité  
nationale n°13453913 délivrée à  
Tunis le 10-12-2014.

Les oppositions doivent être  
présentées à l'adresse du fonds de  
commerce dans un délai de vingt  
jours à partir de la publication de cet  
avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal  
le quotidien du 21-06-2026.

2026X00950FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat sous seing privé  
daté du 16/04/2026, enregistré à la  
recette des finances Gremda Sfax le  
01/06/2026 sous le n°26201895  
quittance n°M056464, Mr Ali Louati  
titulaire de la CIN n°11967972,  
domicilié à la route de Saltnia Km 5  
Sfax, a acheté de la part de Mme  
Sahar Khmekhem, titulaire de la CIN  
n°08849483, domiciliée à l'avenue  
Mohamed Ali Rami n°273 Gremda  
Sfax, inscrite au Registre National des  
Entreprises, son identifiant fiscal  
1476184/Y/N/C/000, la totalité du  
fonds de commerce exploité entant  
que restaurant Fast Food sis à la  
route de Gremda Km 5.5 Sfax, avec  
tous ses éléments corporels et  
incorporels.

Toutes les oppositions seront  
admissibles dans un délai de 20 jours à  
la date de l'insertion de cette vente au  
journal officiel de la République  
Tunisienne au bureau de l'avocat  
Maître Lotfi Maazoun sis à rue  
Enassria immeuble TEJ bloc B 5ème  
étage bureau 4 Sfax El jadida,

Cette vente a fait l'objet de publication  
aux journaux quotidiens «ESSABEH»  
sous le n°24603 et «LE TEMPS»  
sous le n°16.902 en date du  
12/06/2026.

2026X00951FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du  
09/06/2026 enregistré à la Recette  
des Finances avenue Habib  
Bourguiba Sfax le 10/06/2026 n° de

quittance M051402 et n° d'enregistrement 26203922, Monsieur Fawzi Farroukh, titulaire de la C.I.N n°01138328, sis ouled bouali kerkenah Sfax a vendu à la Société Liquidités pour le commerce et les services financiers, en la personne de son représentant légal, Monsieur Fathi Belakhal, titulaire de la C.I.N n°05250027, sis à cité Alhabib avenue okrania n°23 Sfax tout le fonds de commerce représentant vente et réparation de produit sanitaire sise à la route mharza km 3 cité Alhabib Immeuble kassdallah Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues dans un délai de vingt Jours de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du Maître Ahmed Besbes avocat à la cour de cassation avenue haffouz imm Anis Sfax, dépassant ce délai toutes les oppositions seront rejetées.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal LE QUOTIDIEN le 16/06/2026.

2026X00953FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat sous seing privé légalisé en date du 15 mai 2026 et enregistré à la Recette des Finances de Diar El Wafa à Sfax le 15 juin 2026 sous le numéro 26202359, Madame Ibtehal Mekour, épouse de Fouzi Ben Amor, et Monsieur Aymen Ben Amor ont cédé à Messieurs Ibrahim Ben Amor et Ahmed Ben Amor, indivisément entre eux, l'intégralité de leurs quotes-parts dans le fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, consistant en un commerce de vente de matériel d'équipement exploité dans le local sis au 57, rue Aziza Othmana à Sfax, représentant dix vingt-quatrièmes (10/24) dudit fonds de commerce, immatriculé au Registre National des Entreprises sous le numéro 1212100N.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed BEN MAHMOUD, Avocat à la Cour de Cassation sis au 63 Rue Taher SFAR, 3000 - Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal CHOUROUK du 25 juin 2026 numéro IP0426/00908.

2026X00956FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 24/06/2026 sous le numéro 26202978 quittance n°M059653, La société MORGEMMA, SARL, identifiant unique n°1481391 M, a cédé et vendu la totalité du fonds de commerce exploité en activité centre de massage et de relaxation sis à l'avenue Ali Balhwan Houmet Souk Djerba à madame SAMEH BOUSLAH (C.I.N n°05583532).

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de la vendeuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Alchourouk» n°12686 le 26/06/2026.

2026402354FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Djerba le 24/06/2026 sous le numéro 26204130 quittance n°M074016, la société MORGEMMA, SARL, identifiant unique n°1481391 M, a cédé et vendu la totalité du fonds de commerce exploité en activité centre de massage et de relaxation sis à l'avenue Habib Bourguiba Houmet Souk Djerba à madame SAIDA CHAAR (C.I.N n°04784720).

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de la vendeuse à l'adresse du fonds de

commerce dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Achourouk» n°2686 le 26/06/2026.

2026402355FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Djerba le 24/06/2026 sous le numéro 26204112 quittance n°M073695, la société MORGEMMA, SARL, identifiant unique n°1481391M, a cédé et vendu la totalité du fonds de commerce exploité en activité centre de massage et de relaxation sis à la zone touristique, Houmet Souk Djerba à madame Malika HARRABI (C.I.N n°08408511).

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de la vendeuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Alchourouk» n°12686 le 26/06/2026.

2026402356FCCC2

---

#### **Avis**

Aux termes d'un acte de vente en date du 02/06/2026, enregistré à la Recette des Finances de la Cité Administrative suivant quittance n°M063743, Monsieur Ahmed Sellami a vendu à Monsieur Mehran Afli l'intégralité du fonds de commerce situé aux numéros 4 et 6 de l'immeuble Ben Sassi, sis au 34, Avenue de Carthage, Ariana, destiné à l'exercice de toutes activités commerciales, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Rania Khézri, sis au 34, Avenue Habib Bourguiba, 2ème étage, Ariana, dans un délai de 20 jours à compter de la date de la présente publication au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

Cette annonce a été publiée au Quotidien le 25/6/2026.  
2026402367FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat de vente inscrit à la recette des finances cité administrative Ariana le 17/06/2026 quittance n°M069492 sous n°26203544 (annonce du 23/06/2026 au journal Echourouk n° ip226/5597) monsieur Khaled Jani a vendu à monsieur Aymen krimi et monsieur Mohamed Amine Benrkaya le fonds de commerce exploités pour le lavage et vidange des voitures cité au coin rue Abou Elkacem Chabbi et rue bouhajla Ariana ville, les oppositions prévues seront reçues dans un délai de 20 jours dès la parution au JORT à l'adresse de maître Dbara Mohamed sis au 43 avenue Habib Thameur Ariana.

2026402373FCCC2

---

#### **Vente d'un Fonds de Commerce**

Par acte sous seing privé en date du 23/04/2026, enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 18/05/2026 sous le n° d'enregistrement 26202193, quittance n°M054503, Monsieur Abdelhafidh Ben Mohamed Ben Ali Kharachani, titulaire de la CIN n°05083366, a cédé son fonds de commerce de vente de fruits secs sis à l'Avenue de la Liberté, Fouchana, identifié sous le matricule unique n°05211970, à Monsieur Mouaouia Ben Ali Ben Mohamed El Bey, titulaire de la CIN n°07180438, moyennant le prix de vingt-huit mille dinars (28.000 DT).

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Roua Ayari, Avocate près la cour d'Appel, dont le cabinet est sis au n°14 Rue Bab Souika, Résidence Iskander, 2ème étage, Bureau n°3, Tunis.

Cette publication a été insérée au journal Echourouk du 30/05/2026.  
2026402378FCCC2

#### **Donation d'un fonds de commerce**

Suivant acte notarié en date du 16/04/2026 établi par les deux notaires Maître CHIHI LOTFI et Maître TARAK AMMARA enregistré suivant le journal mensuel à la recette des finances bab souika Tunis le 26/06/2026 quittance n° M046271 et n° d'enregistrement 26002137 FERIDA ELLOUZE VEUVE CAMMOUN a cédé à titre de donation A SA FILLE Madame CHAMA AICHA OUASSILA CAMMOUN la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et Incorporels registre national des entreprises 0245143 x sis à RUE VOLTAIRE LA MARSATUNIS.

Et dont l'activité est ARTISAN CONFISEUR CHOCOLATIER ET DONT LA VALEUR EST ESTIMÉE A UN MILLION CINQ CENT MILLE DINARS.

Toute opposition est recevable à l'adresse du donateur : domicile élu est sise au 6 RUE VOLTAIRE LA MARSATUNIS dans un délai maximum de 20 jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de Tunisie JORT. Cette annonce est publiée dans les quotidiens LE TEMPS ET ESABAH le 13/06/2026.

2026402379FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing en date du 2 juin 2026 et enregistré à la recette des finances de Raoued le 3 juin 2026 reçu N°M070667 et enregistrement N° 26202739, Mme Habiba Awishi, titulaire de la C.I.N n°01953291 et inscrite au R.N.E sous le n°1688132M, demeurant à l'école primaire Chaker, Enfidha, Sousse, et représentée dans l'acte de vente par son fils, M. Yahya Zrelli, titulaire de la C.I.N n°09257201, a vendu et cédé la totalité de son fonds de commerce, destiné au commerce et vente de produits alimentaires, d'épices et de conserves, etc., exercée au magasin n°400, rue Jaafar, Raoued 2083, Ariana, d'une surface d'environ 45m<sup>2</sup>, à M. Iskandar Bouzazi, titulaire de la

C.I.N n°07988757, demeurant à Msiwa Ain Sultan Ghar Dima Jendouba. Et cela pour un montant total de quatre mille cinq cents dinars (4 500 TND).

Toute opposition légale sera adressée au cabinet de Mr Slim Krishan, avocat, rédacteur du contrat, sis à la Résidence Mariem, bureau B, 29 Borj Baccouch, 2080 Ariana, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Ce présent avis est paru au journal le Quotidien en date du 19 juin 2026.

2026402384FCCC2

---

#### **CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE**

Par Acte sous seing privé en date du 12 Juin 2026, signé légalisé le 15 et 17 Juin 2026 et enregistré à la Recette des Finances de kalâat El Andalous en date du 19 Juin 2026, sous le n°26200838, Quittances n°M023209 et M023230, la Société MASTER RETAIL, société anonyme au capital social de 44.600.000DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique numéro 1412646H, dont le siège social est sis à l'Immeuble SOFIDE, à l'Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, LA CHARGUIA II - 2035 LA SOUKRA ARIANA, représentée par son Directeur Général Monsieur Imed CHERIF, a cédé à la Société ROSACE NEGOCE, société à responsabilité limitée au capital social de 409.000DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°0417916A, dont le siège social est situé au 81 de l'Avenue Farhat HACHED 1000 TUNIS VILLE représentée par son gérant Monsieur Ahmed MNEJA, la totalité du fonds de commerce à usage de vente de prêt à porter femmes et hommes exploité sous l'enseigne «SPRINGFIELD» dans le local commercial « B43» du centre commercial «TUNIS CITY» sis au croisement de la route GP8 et de la route de Borj Touil, Délégation Kalâat El Andalous Gouvernorat de l'Ariana,

d'une superficie approximative de 102 m<sup>2</sup>. La vente porte sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels notamment l'achalandage, la clientèle et le droit au bail. L'enseigne et le nom commercial ne sont pas compris dans la cession.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la cessionnaire la Société ROSACE NEGOCE dans sa Boutique sise au 105 de l'Avenue de l'Union du MAGHREB ARABE LA SOUKRA 2036, et ce dans les vingt (20) jours de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal ECHOUROUK du 27 Juin 2026.

2026402391FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte de vente du Fonds de commerce daté le 5/06/2026 et enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse en date du 09/06/2026 sous le N°26202665 et quittance N°M033608 La société pharmakenz a vendu à la société ZOOPLUS la Totalité du Fonds de Commerce exploité à l'adresse immeuble abid rue de l'oranger khzama est 4051 Sousse jawhra avec la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront adressées chez le vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulées.

Cette annonce est publiée au journal la Presse le 24/06/2026.

2026402393FCCC2

---

#### **Location gérance libre**

#### **Location d'un fonds commerce**

##### **"GERANCE LIBRE"**

Suivant acte s.s.p daté le 24 Avril 2026 et enregistré à la recette des finances Hammamet, enregistrement

n°26303663 quittance n°M089149 le 12 Juin 2026, la société TOURISTIQUE TANFOUS représentant légal Mourad Younes ben Tanfous, identifiant unique 0023050K, a loué en location gérance à la société TOSKANA SANTE ET BONHEUR, identifiant unique n°1854344C, représentée par son gérant Mourad Younes Ben Tanfous la totalité du fonds de commerce situé à Hammamet Sud dénommé «HOTEL TANFOUS» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette location est conclue pour une durée de quinze ans à compter du 01/01/2024 et finissant le 31/12/2039 sur trois périodes successives de cinq ans chacune.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 24 Juin 2026.

2026R02010FCCC3

---

#### **Location d'un fonds commerce**

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances Rue de la Gare le 27/04/2026 quittance N°M028699 enregistrement N°26302167. Mr. Moncef Hafsi a loué à Mr. Kamal Zidi la totalité du fonds de commerce exploité pour tous types de commerce, situé au 23 bis, rue Italie, Tunisie pour une durée de 8 mois, du 01/05/2026 au 31/12/2026, non renouvelable.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 23 juin 2026.

2026R02013FCCC3

---

#### **Location d'un fonds commerce**

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances rue Al Jazerra le 12/06/2023 quittance N°38550 enregistrement N°23301764, Mr. Mourad Kahila a loué à Mr. Abdelwahab Al-Habibi la totalité du fonds de commerce exploité uniquement pour école de conduite au local numéro 2, rue Al-Jilani Ben Fathallah Cité Ibn Sina Tunis, pour une durée d'un an à partir du 01/05/2023 jusqu'au 30/04/2024, renouvelable.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 21 juin 2026.

2026R02014FCCC3

---

#### **Location d'un fonds de commerce**

##### **Gérance libre**

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Marsa, le 19/05/2026, quittance N°69580 enregistrement N°26303325. Mme. Fatma Rezgui a loué à Mme Alya Riahi tout le fonds de commerce destiné pour le fast-food situé au 22, rue du Stade, Marsa, Tunis pour une durée de 5 ans à partir du 01/01/2026 au 31/12/2031.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 28 juin 2026.

2026R02015FCCC3

---

#### **Location d'un fonds de commerce**

##### **Gérance libre**

Suivant acte sous seing privé daté le 27/04/2026 enregistré à la recette des finances de Morneg en date du 06/05/2026, quittance N°M036210 d'enregistrement 26301256, Madame Souad Bent El Amine Nabhani, agissant en son nom personnel et en vertu d'une procuration donnée par Mrs Walid Aljane, Mohamed Aljane, Yassine Aljane ainsi que Mme Naïma Aljane, a donné en location à Madame Leïla Bent Habib Ben Mohamed Aljane la totalité du fonds de commerce sous la forme d'une gérance libre, avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans l'activité de vente de produits alimentaires et situé à l'avenue Mongi Slim, Mornag.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 01/07/2026.

2026R02036FCCC3

---

#### **Location gérance d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 05/05/2026, enregistré à la recette

des finances de Kélibia le 25/05/2026 sous le n° 26301592, Quit. N°M040545, la société Kelibia la Blanche leisure & Life Style, SA - Identifiant Unique n° 1097108Z, - siège social sis au 4 rue Ashtart- Nord Hilton - 1002 Tunis, a donné en location gérance la totalité du fonds de commerce de restaurant dénommé "Zenobia", sis au Centre d'Animation du complexe touristique et immobilier Kélibia la Blanche - Sidi Mansour- avec tous ses éléments corporels et incorporels au profit de Monsieur Brahim ben Habib ben Rayana, titulaire de la CIN n°09888966 et du matricule fiscal n°1986175 K, demeurant à Sidi Mansour - Kélibia-Nabeul et ce, pour une durée de trois années renouvelables.

Cette annonce a été publiée aux quotidiens La Presse et Essahafa du 20/06/2026.

2026402363FCCCC

---

#### **Location d'un Fonds de Commerce**

En vertu d'un contrat de location d'un Fonds de Commerce enregistré à la Recette des Finances La Goulette - Tunis, le 26/11/2025, sous n°25310586, Quittance n°123940, Mme Salha Bent Hedi Ben Mohamed Hammami titulaire de la CIN n°00212898 en date du 11/02/2015, a loué à Mme Ichrak Bent Najib Ben Aid Harbi titulaire de la CIN n°15016731 du 17/06/2021, la totalité du Fonds de Commerce (Gérance libre) avec tous ses éléments matériels et immatériels sis au : Rez-de-chaussée, 3ème et dernier local à gauche, Immeuble situé au n°23 Avenue Habib Bourguiba La Goulette - Tunis. Et ce, pour une durée d'une année renouvelable.

Les oppositions seront adressées à l'adresse du Fonds de Commerce sus mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN le 27/06/2026.

2026402374FCCCC

## **ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS**

### **Constitutions**

#### **Groupement de développement pour agricole**

Suivant assemblée générale ordinaire réunie le 05/12/2023 le groupement de développement pour agricole

Nom : Ouled Maach

Siège social : Ouled Maach

Domaine d'activité :

- La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents

Zone d'intervention : Medaina délégation de Dehmani - gouvernorat du Kef

Décision : Arrêté du gouverneur du Kef n°5659 du 06/04/2009

Président : Slah El Maachaoui.

2024T00777APSF1

---

#### **Constitution d'un GDA**

Dénomination : Etabii pour l'investissement dans le secteur de l'agriculture et des ressources en eau.

N° déclaration : 02 du 12/08/2025

Mission : La protection des ressources naturelles et la rationalisation de leur utilisation.

Siège social : Etabii El Gharbiya

Périmètre d'intervention : Etabii Saniyet Souid

Président de son conseil d'administration : Ali Ben Nacer Dhif ALLAH.

2026R01991APSF1

#### **Constitution du syndic des copropriétaires**

#### **«Villa penelope» les jardins de Carthage**

Constitution du syndic de la résidence «Villa Penelope» à la suite de l'assemblée générale des copropriétaires du 11 mai 2026 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances la goulette le 01 juin 2026 sous le numéro 26704361 quittance numéro 59436 et approuvé par la municipalité de la Goulette le 18 juin 2026 sous le numéro 1224, désignation :

Mr Khaled Msellmani président du comité syndical

Me Lilia Maaref trésorière du comité syndical

Mr Lotfi Nasraoui membre du comité syndical

Me Semia Msellmani membre du comité syndical.

2026R02008APSF1

---

#### **Constitution d'un syndicat de propriétaires**

Conformément au procès-verbal de la réunion constitutive du 31 mai 2025 enregistré à la recette des finances du bardo le 13 novembre 2025 sous le numéro M083858, la constitution du syndicat de Amal centre, dont le siège est situé au 3, rue Taher Sfar, Saïdia, Bardo, a été discutée et le conseil d'administration a été élu.

Il est composé de :

Président : Hassouna Al Bazzi

Trésorier : Moez Al Abyadh

Secrétaire générale : Lamia ben abdallah Garbouj.

2026R02009APSF1

---

#### **Constitution d'une association**

Dénomination : Culture, Arts et Lettres

Objet : Association culturelle

Siège : Regus Tunis, Immeuble Carthage Centre, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, Tunisie.

## Objectifs :

- Contribuer au soutien et à l'autonomisation des femmes dans les domaines de la culture, des arts et du patrimoine, en coordination avec les autorités compétentes.

- Valoriser les talents féminins dans les domaines de la littérature, des arts plastiques, de la musique, des arts culinaires et de l'architecture.

- Contribuer à la préservation et à la promotion du patrimoine, culturel et artistique national, en coordination avec les services compétents du ministère de la Culture.

- Renforcer la coopération avec les associations et les organisations nationales et internationales poursuivant des objectifs similaires et entretenant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

## Membres :

Présidente : Samia BEN ROMDANE

Vice-présidente : Sonia BEN M'RAD

Secrétaire générale : Anissa EL MATERI

Trésorière : Rim BEN BECHER.

2026402381APSF1

---

## **ACTES JUDICIAIRES**

### Ventes aux enchères publiques

#### **Vente d'un bien immobilier immatriculé**

1) Il est porté à la connaissance du public que le bien immobilier ci-après décrit sera vendu à la chambre de criées foncières du tribunal de première instance de Gafsa

A- partie poursuivante : Saadia bent Salah TEJ, sans profession, demeurant à : Bab Raml Gafsa.

B- Le débiteur/la partie saisie : Salwa bent Messaoud GOUADRIA et Karima bent Abdelkarim AMMAR, ensemble sans profession, demeurant à : Oasis de Gafsa.

2- Avocat poursuivant : Maître : Youssef BOUSLAH, Avocat à la Cour de Cassation, son étude sise au : 24 Rue Farhat Hached - Gafsa, matricule fiscal : 138097K.

3- Désignation du bien immobilier : la totalité des quotes-parts à l'indivis de la totalité de 86 parts de l'ensemble de 96 parts, du titre foncier numéro : 51536 Gafsa, issu de la réquisition numéro : 13530,

nommé : «Abdelkarim», total des parcelles numéro 1, contenance du bien immobilier : terrain agricole, sis à : Oasis de Gafsa délégation Gafsa Sud, gouvernorat de Gafsa, consistant en une parcelle de terrain agricole d'une superficie globale de 11517 mètres carrés, suivant le relevé topographique, délimitée au Nord par un passage de terre puis un bien immobilier agricole, à l'Est par un passage de terre, au Sud par un passage de terre et à l'Ouest par un bien immobilier agricole. La présente parcelle contient 115 pieds d'oliviers producteurs, d'un âge dépassant vingt années, 09 pieds de palmiers divers de grandes tailles d'un âge dépassant vingt années, ainsi que 10 de divers arbres, notamment des agrumes et des arbres fruitiers tels que des poiriers et autres. Ladite parcelle est irriguée par les eaux de l'association, elle bénéficie de soins et d'une bonne préparation, et son sol est de bonne qualité. Dans son coin nord-ouest se trouve une vieille bergerie sans toit et en mauvais état ; ses murs sont construits en briques. Ledit bien-immobilier est équipé en eau potable et un compteur d'électricité et se distingue par son emplacement privilégié, à proximité du réseau routier principal.

4- Mise à prix du bien immobilier : la mise à prix de la totalité de 86 parts à l'indivis du bien immobilier agricole objet du titre foncier numéro : 51536 Gafsa, après une réduction de 40 % (quarante pour cent) par décision de la Chambre des saisies et criées foncières au tribunal de première instance de Gafsa à l'audience du 08/06/2026, est fixée à : soixante huit mille, deux cent quatre vingt dix neuf

dinars et cinq millimes (68d.299.005) auxquelles s'ajoutent les dépenses taxées lors de la première audience de l'ordre de : quatre mille, deux cent un dinars et six cent quarante-sept millimes (4d.201.647), soit un montant global de : soixante-douze mille cinq cent dinars et six cent cinquante-deux millimes (72d.500.652)

5- Date et lieu de la vente : l'opération de la vente aux enchères publiques de la totalité de 86 parts à l'indivis du bien immobilier enregistré à la chambre des saisies et criées foncières au tribunal de première instance de Gafsa est fixée le Jeudi avant-midi correspondant au : trente Juillet deux mille vingt-six (30/07/2026) à neuf heures et suivants à la grande salle des audiences désignée à cet objet au tribunal de première instance de Gafsa (Chambre des saisies et criées foncières au tribunal de première instance de Gafsa).

6- Les conditions de visite du bien immobilier et consultation de cahier des charges :

Le bien immobilier mentionné ci-dessus peut être visité pendant les heures ouvrables et horaires administratives, pour ample information, vous pouvez consulter le cahier des charges dans les horaires ci-dessus mentionnés, au Greffe de la chambre des criées au tribunal de première instance de Gafsa, ou à l'étude d'avocat poursuivant Maître Youssef BOUSLAH, Avocat à la Cour de Cassation, son étude sise à : Rue Farhat Hached Gafsa.

Tout acheteur souhaitant participer aux enchères doit constituer un avocat et déposer le tiers du montant de la mise à prix du bien immobilier au fonds des dépôts et garantie ou soumettre un chèque certifié approvisionné ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers, souhaitant participer aux enchères, ils doivent déposer les autorisations administratives délivrées par les autorités compétentes.

2026R02029VEPA1

## **Vente d'un bien immobilier immatriculé**

1) Il est porté à la connaissance du public que le bien immobilier ci-après décrit sera vendu à la chambre de criées foncières du tribunal de première instance de Gafsa

A- Créancier/partie poursuivante : Ridha MCHIKHI, Travailleur en Allemagne, demeurant à : Gafsa, élisant domicile en l'étude de son Conseil Maître : Youssef BOUSLAH, Avocat à la Cour de Cassation, sise à : Rue Farhat Hached - Gafsa.

B- Le débiteur/la partie saisie : Samir SNOUSSI, ouvrier, demeurant à : El Faj Gafsa Nord, et actuellement à : Cité Ennour Gafsa.

2- Avocat poursuivant : Maître : Youssef BOUSLAH, Avocat à la Cour de Cassation, son étude sise au : 24 Rue Farhat Hached - Gafsa.

3- Désignation du bien immobilier : la totalité du bien immobilier, d'une superficie de 532 mètres carrés, sis à : Cité Ennour, délégation Gafsa Sud, gouvernorat de Gafsa, nommé «Samir», objet du titre foncier numéro : 46996 Gafsa, issu de la réquisition numéro : 13660, total des parcelles numéro 1, comprenant un local d'habitation sis à : Cité Ennour Gafsa, composé d'un étage sous forme de cave et un rez-de-chaussée, ainsi il comprend un premier étage en cours de construction, la totalité de l'immeuble est édifiée sur une parcelle de terrain d'une superficie de 532 mètres carrés, limitée au Nord par une route publique, à l'Ouest par le bien-immobilier de : Ibrahim JRIDI, à l'Est par le bien-immobilier de : Nabil SLAMI, et au Sud par Faouzi GUETARI.

- Etage sous-sol : consistant en une grande salle comme salon, d'une superficie couverte de 101 mètres carrés, les murs de l'étage sous-sol sont construits en pierre massive et soutenus par des colonnes et une toiture en béton armé, le bâtiment présente une dalle en marbre et un plafond orné de plâtre artificiel. L'étage sous-sol est accessible par un escalier situé au rez-de-chaussée et revêtu de marbre.

- Rez-de-chaussée : local d'habitation composé d'une véranda nord, ouvrant avec salon, et nombre 4 chambres à coucher, cuisine, deux salles de bain, avec distributeur et escalier conduisant au sous-sol, la superficie couverte du logement est 176 mètres carrés, les murs externes sont construits en pierre massive et les murs internes en briques perforés, soutenus par des colonnes et une toiture en béton armé, le bâtiment présente une dalle en marbre, les murs de cuisine et de deux salles de bain sont revêtus par des carreaux de céramiques murales (Faïence) et un plafond orné de plâtre artificiel, Les peintures intérieures et extérieures ont été réalisées avec une peinture super.

- Studio : Se trouvant à l'angle nord-est de la généralité du bien immobilier, se compose de 2 chambres, salle de bain, et garage externe, d'une superficie de 55 mètres carrés, ses murs en pierre massive, et le reste de lotissement intérieur en briques perforés, ledit bâtiment manque encore quelques travaux de finition, comme la pose de carrelage au sol, la peinture et la décoration intérieure.

- Garage : sa construction est adjacente au logement de la côté Ouest, d'une superficie couverte de (58 mètres carrés) toiture en béton armé, édifié au dessus des murs ouest du logement, la dalle du garage est en béton armé.

- Clôture extérieur : ses murs sont en pierre massive d'une hauteur de 3 mètres et longueur de 60 mètres, soutenus par des bases et colonnes en béton armé.

- Premier étage : Consistant en un local d'habitation en cours de construction, édifié sur une superficie de (285 mètres carrés) l'accès au premier étage se fait par un escalier situé au rez-de-chaussée, côté nord, où se trouve l'entrée principale de l'ensemble de la propriété. Les murs externes du logement au premier étage sont réalisés d'une hauteur de 2.50 mètres, par des bases en béton

armé, la longueur total des murs du logement est 104 mètres, et la totalité du bien immobilier est équipé en eau potable et électricité.

4- Mise à prix du bien immobilier : la mise à prix de la totalité du bien-immobilier objet de la présente vente, après une réduction de 40 % (quarante pour cent) par décision de la chambre des saisies et criées foncières au tribunal de première instance de Gafsa à l'audience du 08/06/2026, est fixée à : deux cent cinquante-deux mille dinars (252d.000.000) auxquelles s'ajoutent les dépenses taxées lors de la première audience de l'ordre de : quatre mille, cent trente-six dinars et quatre cent soixante dix neuf millimes (4d.136.479), soit un montant global de : deux cent cinquante-six mille cent trente-six dinars et quatre cent soixante dix neuf millimes (256d.136.479).

5- Date et lieu de la vente : l'opération de la vente aux enchères publiques de la totalité du bien immobilier immatriculé est fixée le Jeudi avant-midi correspondant au : trente juillet deux mille vingt six (30/07/2026) à neuf heures et suivants à la grande salle des audiences désignée à cet objet au tribunal de première instance de Gafsa (Chambre des saisies et criées foncières au tribunal de première instance de Gafsa).

6- Les conditions de visite du bien immobilier et consultation de cahier des charges :

Le bien immobilier mentionné ci-dessus peut être visité pendant les heures ouvrables et horaires administratives, pour ample information, vous pouvez consulter le cahier des charges dans les horaires ci-dessus mentionnées, au Greffe de la chambre des criées au tribunal de première instance de Gafsa, ou à l'étude d'avocat poursuivant Maître Youssef BOUSLAH.

Tout acheteur souhaitant participer aux enchères doit constituer un avocat et déposer le tiers du montant de la mise à prix du bien immobilier au fonds des dépôts et garantie ou

soumettre un chèque certifié approvisionné ou une garantie bancaire irrévocable

Pour les étrangers, souhaitant participer aux enchères, ils doivent déposer les autorisations administratives délivrées par les autorités compétentes.

Matricule fiscal : 138097/K  
2026R02030VEPA1

## **ADJUDICATION AUX ENCHERES PUBLIQUES**

### **SUR SAISIE IMMOBILIERE**

#### **CABINET MAITRE AMIR MAHERSI**

##### **Avocat à Sfax**

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 05/08/2026 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Nabeul.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 - 3000 Sfax.

Partie saisie : Safa bent Ahmed ben Elfihri Ezine titulaire de la C I N n° 06478448 demeurant à 1) rue trablos sidi achour Nabeul 2) route zoubeyr ibn aoun dar chaaben elfehri Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla mizanine n°4 - 3000 Sfax.

Propriété à vendre : les parts indivisibles de la partie saisie dans la totalité de la propriété objet de titre foncier n°37543 Tunis nommé "elhoriya 330" située à la délégation d'ahwez nabeul errmila Nabeul d'une superficie totale 100594 m<sup>2</sup>. Les parts saisies représentent un terrain constructible d'une superficie totale 311 ; limité au nord par un terrain nu ; à l'est par une route ; à l'ouest par un terrain nu et au sud par une route.

Mise à prix : est fixée à cent quatre-vingt-six mille six cents dinars (186.600.000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Nabeul où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2026X00959VEPA1

## **Vente immobilière aux enchères publiques**

POURSUIVANTE : Qatari National Bank Q.N.B. en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise rue cité des sciences Tunis, R.N.E. n° 014247 W.

En sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE : Société Behy Invest Holding. S.A. R.N.E. n°1077987F, siège social est à la route de Mornag Klm 7 zone industrielle Ben Arous.

En sa qualité de débitrice hypothécaire et partie saisie.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître ATALLAH Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis.

IMMEUBLE OBJET DE LA VENTE :

L'Immeuble objet du T.F. n°8040 Ben Arous dénommé «les Orangers», est situé dans la zone industrielle de Ben Arous, relevant de son gouvernorat, en bordure de la route n°35 reliant Ben Arous à Mornag.

La zone où se trouve le bien est une zone industrielle aménagée, intégrée dans le tissu urbain et proche de la capitale. Elle dispose de toutes les commodités publiques telles que l'eau potable, l'électricité, une route goudronnée ainsi que d'autres équipements et services généraux.

Composition du bien et état général :

Le bien consiste en un terrain d'une superficie de 5 240 m<sup>2</sup>, objet du titre foncier n°8040 Ben Arous, sur lequel est édifié un bâtiment à deux niveaux :

\* un premier étage destiné à l'administration,

\* un rez-de-chaussée comprenant des entrepôts.

A l'arrière se trouve un grand dépôt couvert d'une dalle en béton armé. A l'entrée, il y a une loge de gardien ainsi qu'un petit dépôt à côté, couvert d'une structure métallique, et une autre partie comprenant un second dépôt également couvert d'une structure métallique.

Superficie et composition du rez-de-chaussée (entrepôts) :

La superficie couverte du rez-de-chaussée est de 600 m<sup>2</sup>, comprenant sept entrepôts. Superficie et composition du premier étage (administration) :

La superficie couverte de l'administration est de 650 m<sup>2</sup>, Elle comprend 19 bureaux, des locaux pour le personnel ainsi que deux blocs sanitaires.

Caractéristiques techniques du bâtiment administratif :

\* Murs extérieurs en briques, cloisons intérieures également en briques.

\* Toiture en dalle de béton armé d'une hauteur d'environ 3 mètres.

\* Revêtement de sol en carreaux de grès (carrelage).

\* Le bâtiment est équipé de toutes les commodités publiques.

\* Le bien est situé dans une zone industrielle destinée aux activités non polluantes. Superficie et composition du dépôt arrière:

La superficie couverte du dépôt arrière, dont la toiture est en dalle de béton armé, est de 2 000 m<sup>2</sup>. Il se compose de quatre grands entrepôts.

Sous ce dépôt se trouve un sous-sol d'une superficie couverte de 1 000 m<sup>2</sup>.

Superficie et composition des autres installations :

A l'entrée de l'usine se trouve une loge de gardien d'une superficie couverte de 20 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un abri couvert avec structure métallique d'une superficie de 60 m<sup>2</sup>. On trouve également sur le terrain un dépôt couvert avec structure métallique d'une superficie de 260 m<sup>2</sup>, mis à la disposition du voisin.

Récapitulatif des superficies :  
Superficie totale du terrain: 5 240 m<sup>2</sup>

\* Superficie couverte : - Les sept entrepôts : 600 m<sup>2</sup> (béton armé). - Administration : 650 m<sup>2</sup> (béton armé). - Grand dépôt : 2 000 m<sup>2</sup> (béton armé). - Sous-sol sous le dépôt : 1 000 m<sup>2</sup> (béton armé). - Loge de gardien : 20 m<sup>2</sup> (béton armé). - Abri et dépôt : 320 m<sup>2</sup> (structure métallique)

MISE A PRIX : Après réduction de 40 % :

Trois millions trois cent trente trois mille huit cent quatre vingt huit Dinars et 168 Millimes (3.333.888,168) hors frais.

DATE ET LIEU DE VENTE : Après Report de l'Audience :

Le Mercredi 29 Juillet 2026 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Ben Arous.

VISITE DES LIEUX :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

Les étrangers doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2026402372VEPA1

---

## Avis aux créanciers

### Avis

Par Jugement n°391 du 31/03/2026 rendu par le tribunal de 1ère instance de Nabeul Mme Chrifa Bent Omar Ben Mohamed Ben Abdelkader Gorab est nommée Tutrice de son fils

Mohamed Ben Abdelhamid Ben Salah Ben Mohamed Ben Saad Mbarki pour gérer ses affaires et toutes ses opérations financières et administratives et le représenter devant d'autres tribunaux et administrations publiques et privées et ne pourra disposer de ses biens qu'avec l'autorisation de ceux qui le considèrent.

2026R02020VEPA2

---

### Décision de changement de liquidateur judiciaire

Dossier de liquidation n° 142

Tribunal de Première Instance de Grombalia

Identifiant unique : 1303274R - Société Oasis Chemical Business

Madame Arabia El Khamessi Ben Abid, Présidente du Tribunal de Première Instance de Grombalia, a décidé en date du 22 juin 2026, après examen du dossier de l'affaire de liquidation n°142, de désigner Monsieur Safouen Gaddour en qualité de liquidateur de la société Oasis Chemical Business, dont le siège social est sis à l'Avenue El Hadi, Grombalia 8030, portant l'identifiant unique 1303274R, en remplacement du liquidateur El Fahri El Khayati, et de désigner Monsieur Anwar El Charif en qualité de juge-commissaire chargé du contrôle des opérations de liquidation.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le bureau du liquidateur sis Résidence Chrit 02, Rue El Sahel, 2013 Ben Arous.

Tél : 20 303 839

Fax : 36 792 730

Email : gSafouenoutlook.com

2026R02021VEPA2

---

### Nomination d'un liquidateur à la masse successorale du défunt Oussama Al-Oueslati

Mme Nour Cherif, Présidente du Tribunal de Première Instance d'Ariana, a décidé, en date du 2

octobre 2025, à l'ouverture du dossier de liquidation successorale n°29389, aux termes de laquelle M. Safouen Gaddour est nommé liquidateur judiciaire de la masse successorale du défunt Oussama Al-Oueslati, avec mission de procéder à l'inventaire des actifs, d'en assurer l'administration et la gestion conservatoire, et d'effectuer le partage entre les ayants droit, chacun en proportion de ses droits successoraux, ainsi que d'établir un rapport circonstancié de l'ensemble de ses diligences. Mme Sirine Jerbi est désignée en qualité de juge-commissaire aux fins de contrôle et de surveillance des opérations de liquidation.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter le liquidateur judiciaire à son cabinet sis Bureau n°4, 1er étage, Résidence Chraiet 02, rue du Sahel, 2013 Ben Arous, ou par téléphone au 20 303 839 - Fax : 36 792 730 - Courriel : gsafouen@outlook.com

2026R02022VEPA2

---

### Nomination d'un liquidateur pour l'Association Tunisienne pour l'Education Prénatale (ATEP)

Identifiant unique : 1587925D

Mme Nour Chérif, présidente du Tribunal de première instance d'Ariana, a décidé en date du 14 mai 2026, après examen de la requête, d'ouvrir le dossier de liquidation portant le numéro 35 400 et de nommer M. Safouen Gaddour liquidateur de l'Association tunisienne pour l'éducation prénatale, dont le siège est situé au n°47, rue Al-Doha, cité Al-Ghazala, 2083 Ariana. Mme Sirine Jerbi est nommée juge chargée de la surveillance des opérations de liquidation.

Les créanciers sont priés de contacter le cabinet de liquidateur M.Safouen Gadour afin d'enregistrer leurs créances dans les délais légaux, au bureau situé Résidence Chraiet n°02, rue Al Sahel, 2013 Ben Arous. Tél. : 20 303 839/ Fax : 36 792 730/ Email : gsafouen@outlook.com.

2026R02023VEPA2

**Nomination d'un administrateur judiciaire à la société Espace Sadok et Issam «Café YALOVA»**

**Identifiant unique : 1756497 X**

Madame Nour Chérif, Présidente du Tribunal de Première Instance d'Ariana, a rendu, en date du 8 juin 2026, après examen du rapport du juge-commissaire relatif au dossier n°66756, de nommer M. Safouen Gaddour en qualité d'administrateur judiciaire de la société Espace Sadok et Issam «Café Yalova», dont le siège social est établi au 32, rue Abdallah Al-Mahdi, Menzah 7, Ariana 2091, en remplacement de l'administrateur judiciaire M. Akrem Al-Chriti.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter l'administrateur judiciaire M. Safouen Gaddour à son bureau sis Résidence Chraïet, 02 rue Al-Sahel 2013 ben Arous.

Tél/ 20303839 / Fax/ 36792730/ E-mail/ gsafouen@outlook.com

2026R02024VEPA2

---

**ORDONNANCE SUR REQUETE**

**NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR SUR L'HERITAGE**

**DU DEFUNT MOHAMED MOHSEN BOUCHKARA ET DE LA DEFUNTE JAMILA KARMOUS**

En vertu de l'ordonnance sur requête n°98878 émanant du tribunal de première instance de Bizerte le 06/10/2025, il a été décidé la nomination de maître Taboubi Houda sise au 12 RUE LA REPUBLIQUE ARIANA en qualité de LIQUIDATEUR sur l'héritage du défunt MOHAMED MOHSEN BOUCHKARA ET JAMILA KARMOUS pour L'inventorier l'administrer et la partager entre les héritiers et la nomination de Mm INTISAR AFFOURI juge-commissaire.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication leur dette au liquidateur soit directement ou par lettre recommandée avec accusé de réception (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours).

2026R02026VEPA2

**DECISION JUDICIAIRE DE CLOTURE DES PROCEDURES DE LIQUIDATION HERITAGE**

**DU DEFUNT KHMAIS BEN MOHAMED BILKAHLA**

Maître Taboubi Houda en qualité de LIQUIDATEUR sur l'héritage du défunt KHMAIS BEN MOHAMED BILKAHLA informe au public la clôture des procédures de liquidation suite à la décision rendue par juge-commissaire le 12/05/2025.

Cette annonce constitue un quitus général au liquidateur.

2026R02027VEPA2

---

**Société FLEXI PACK S.A**

**Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse**

**I.U : 0879018Q**

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 22 juin 2026 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr. Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à :

- La vente d'un immeuble immatriculé d'une superficie de 3890 m<sup>2</sup> sis à la zone industrielle Sidi El Hani-Sousse, sachant que la mise à prix est fixée 837.855,126 dinars après la réduction de 60 % du prix initial.

- La cession d'une entreprise sise à Zaouiet Sousse, sachant que la mise à prix est fixée à 1.189.684,082 dinars après la réduction de 60 % du prix initial.

Est prolongé au 24 juillet 2026. Toute personne désirant participer à ces appels d'offres pourra visiter l'entreprise ou le terrain après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 300 dinars. Pour plus de renseignements veuillez appeler le 53.892.070.

2026S00897VEPA2

**Ouverture de la procédure de distribution**

**(Article 466 et 468 du cpcc)**

**Ministère de la Justice**

**Tribunal de 1ère Instance de Sousse**

**Affaire de distribution N°244**

En vertu de la décision du juge-commissaire auprès du tribunal de première instance de Sousse en date du 21-5-2024 répondant à la demande présentée par Société Kasdallah Avocat et Conseil au nom de la caisse nationale de la sécurité sociale, et après avoir consigné le montant de 22.306.730 il a été décidé d'ouvrir la procédure de distribution des deniers: produit de la vente des meubles revenant à W.M.T.

En application de l'article 468 c.p.c.c :

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2026S00899VEPA2

---

**Vente de terrain et construction**

En vertu de la faillite de la société impression graphique du centre IRIS sise à la zone industrielle nefidha 2 Sousse, Matricule fiscal 1009219Q

En vertu de la décision Judiciaire rendue par le juge-commissaire de faillite du tribunal de 1ère instance Sousse2, il a été décidé la vente de Terrain et constructions après la réduction de la valeur de 20% comme suit :

- Le terrain a pour longueur 70m et une largeur de 39m est sa valeur de 368832,000 DT

- La construction est composée d'une Rue et de 1er étage et des ateliers industriels et des locaux administratifs, la superficie couverte est de 1059m<sup>2</sup> et sa valeur de 956608,000 DT

- le délai de dépôt des offres le 10 Juillet 2026

- le prix de cahier des charges est de 100dt

- le cahier des charges sera retirer auprès de bureau de syndic de faillite sise à Elghrabi hammam Sousse - Tél : 94 606 666.

- la visite sur rendez-vous après retrait du cahier des charges.

2026S00903VEPA2

---

#### Avis

En date du 28/04/2026, Le bureau de liquidateur Maître Zrafi Soumaya annonce la fin de procédures de liquidation d'association université et environnement sujet l'ordonnance sur requête n°20592/25 émanée de président du tribunal de première instance de Monastir datée le 08/09/2026 Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380 / 98227742 / 73425111. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.  
2026S00904VEPA2

---

#### Décision judiciaire de clôture des procédures de liquidation des biens communs

##### Ordonnance sur requête n°131 délivrée par le Tribunal de première instance de ben Arous

Maître SDIRI Imen annonce au public en sa qualité de liquidateur des biens communs représenté par les deux titres fonciers sous les numéros 71446 à ben Arous et 149211 à Tunis, la clôture des procédures de liquidation n°250, relative à la liquidation du bien commun entre ABDELKADER MAALEOUI et son épouse défunte FEYZA HAMMAMI, a été clôturée par décision rendue le 05/06/2026 par la juge commissaire, Mme HAMIDA MELKI.

Cette décision autorise la direction de la propriété foncière à inscrire et publier ladite décision.

2026402352VEPA2

---

#### Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de ben Arous relatif à la publication du cahier des charges concernant la cession de la société SGM aux tiers Mme Olfa ben Sassi l'administrateur judiciaire vous informe que la date limite de dépôt des offres sera le 10 juillet 2026 et l'ouverture des offres sera le 13 Juillet 2026 pour toute information concernant la visite de la société veuillez contacter l'administrateur judiciaire.

Tél : 22 513 137 - 26 224 860

2026402364VEPA2

---

#### Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire N°3120 émanant du tribunal de 1ère instance Bizerte en date du 05/06/2026, Maître Olfa Ben Sassi est nommée liquidateur judiciaire sur l'héritage de Mr Mohssen Khalifa et Mme Intissar Afoury est nommé Juge Contrôleur.

N° Tél : 26 224 860 - 22 513 137

2026402365VEPA2

---

#### Remplacement de liquidateur

##### Société Immobilier Bab Mnara en état de liquidation

IU : 0902357W

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 24/06/2026 dans le dossier de liquidation judiciaire N°85, il a été décidé le remplacement de liquidateur Monsieur Mokhles Ben Youssef par la liquidatrice Faouzia ABBES pour continuer les travaux de liquidation la société Immobilier Bab Mnara titulaire de l'identifiant unique N°0902357W.

Tout intéressé peut contacter le séquestre judiciaire au 11, Rue Belhessen jrad, Cité Administrative, Ariana - Tél : 28 206 646.

2026402377VEPA2

#### Ouverture de procédures de distribution

Le 17/06/2026 Le juge chargé de la distribution des deniers et du classement des créanciers au Tribunal de Première Instance de Nabeul a rendu une décision ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 158.149.062 dinars. Ce montant est consigné auprès de la recette des finances Rue d'Angleterre conformément à la quittance n°M002458 en date du 29/05/2018 et au certificat de consignation de deniers à la caisse des dépôts et consignations daté le 25/10/2024.

Cette décision fait suite à une requête de distribution de deniers déposée par Maître Amrouni Sana agissant pour le compte des créanciers Ridha Ben Salah et Wahida Barkallah à l'encontre du débiteur Walid Kalloub, inscrite au greffe du tribunal sous l'affaire n°73.

Par conséquent, tout créancier souhaitant participer à la distribution des deniers susmentionnés doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal susvisé par l'intermédiaire d'un avocat, dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de cet avis.

L'article 468 du code des procédures civiles et commerciales dispose "Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2026402380VEPA2

## **Vente d'une villa située à Hammamet Nabeul**

En vertu de la décision rendue par le juge de liquidation du tribunal de première instance de Grombalia (affaire n°175) le 25 juin 2026, il est procédé à la relance de vendre une villa située dans le quartier de Marada et Farjan, délégation de Hammamet, Nabeul, d'une superficie de 922 mètres carrés. Son prix d'ouverture est de 754. 160,000 dinars tunisiens.

Toute personne intéressée est priée de contacter le liquidateur à son cabinet situé au 2, rue de Mars, résidence Al-Khalil, 3ème étage, bureau n°133, Manouba / Téléphone : 97 554 399/71 412 485.

2026402385VEPA2

---

## **Clôture de la procédure de liquidation de la succession**

### **De la défunte chahrazed jandoubi**

M. Mustafa Ben Omar annonce que la procédure de liquidation de la succession du défunt chahrazed jandoubi n°174 est close, conformément à la décision rendue par le Tribunal de première instance de Grombalia le 11 juin 2026.

2026402386VEPA2

---

## **Clôture de la procédure de liquidation d'un bien en communs**

M. Mustafa Ben Omar annonce que la procédure de liquidation du bien en communs n°176 est close, conformément à la décision rendue par le Tribunal de 1ère instance de Grombalia le 15 juin 2026.

2026402387VEPA2

---

## **Clôture de la procédure de liquidation de succession**

### **Du défunt Mohamed hamada**

M. Mustafa Ben Omar annonce que la procédure de liquidation de la succession du défunt Mohamed hamada n°06 est close, conformément à la décision rendue par le Tribunal de première instance de Grombalia le 17 juin 2026.

2026402388VEPA2

# **CONVOICATIONS**

## **Sociétés anonymes**

### **Convocation**

#### **Société BINA HOLDING**

#### **SOCIETE ANONYME**

#### **AU CAPITAL DE 45 000 000 DT**

**Siège Social : Immeuble MAJUS,  
Rue du Lac Malawi Les Berges du  
Lac 1 - 1053 Tunis**

**IU : 1041292M**

Messieurs les actionnaires de la société BINA HOLDING sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le jeudi 23 Juillet 2026 au siège de la société AL KARAMA HOLDING situé à la rue du lac Annecy le passage du lac Malaoui - Les Berges du Lac 1053 - Tunis à 10h00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;
2. Lecture et approbation des rapports de gestion pour les exercices clos le, 31/12/2023 et 31/12/2024 ;
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatif aux états financiers des exercices clos le 31/12/2023 et 31/12/2024 ;
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbations des états financiers pour les exercices clos le 31/12/2023 et 31/12/2024 ;
6. Affectation des résultats des exercices 2023 et 2024 ;
7. Quitus aux administrateurs pour les exercices 2023 et 2024;
8. Fixation des jetons de présence pour les exercices 2023 et 2024 ;
9. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2026R02003SANB3

## **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

### **Société MEDICALE GAZE S.A.**

**M. Fiscal : 0014442X**

Les actionnaires de la Société MEDICALE GAZE sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra le lundi 13 juillet 2026 à 10h à l'hôtel Sheraton Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Approbation des conventions réglementées

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025.

6- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Pouvoir pour formalités.

2026R02025SANB3

---

## **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

### **Société du Complexe Industriel et Technologique de Kasserine**

**SCITeK**

**SA au capital social :  
14 072 500,000 Dinars**

**Siège social : Av Habib Bourguiba  
Espace Commercial Ezzahra 3ème  
Etage - Kasserine 1200**

**Ancien R.C. : B13106822011**

**Identifiant unique :  
1203320Y/A/M/000**

Le CA du 22/06/2026 convoque les actionnaires de la SCITeK à la réunion de l'AGO qui se tiendra le Lundi 20 Juillet 2026 à 10h00 au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2025.
  2. Lecture et approbation des deux rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
  3. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.
  4. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
  5. Affectation du résultat de 2025.
  6. Fixation de la valeur des jetons de présence pour l'année 2025.
  7. Donner quitus aux Administrateurs pour la gestion de 2025.
  8. Choix et désignation du commissaire aux comptes pour les années 2026, 2027 et 2028.
  9. Nomination des administrateurs pour les années 2026, 2027 et 2028.
  10. Pouvoir de formalités juridiques.
- 2026R02028SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE S.E.P.T HOTEL JOYA PARADISE**

Les actionnaires de la société d'Etude et de promotion Touristique (S.E.P.T), société anonyme au capital de 4.087.500Dt siège social sis à Midoun Djerba Hôtel JOYA PARADISE, identifiant unique 0024865Y

N° de gestion Interne B166461996 et affiliée à la CNSS sous le numéro 57155645 sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 Juillet 2026 à 17h à priori à l'hôtel JOYA PARADISE sis dans la zone touristique de Djerba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Régularisation du mandat d'administrateurs pour les exercices 2024, 2025 et 2026.
- 2- Reconduction du Mandat du conseil d'administration dans sa même composition pour les exercices 2027, 2028 et 2029

- 3- Régularisation du Mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024
- 4- Désignation de commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027

N.B : Par précaution, si la dite réunion ne pouvait pas se tenir au lieu ci-dessus indiqué, vous seriez informés du changement du lieu en temps utile et avec les moyens dont nous disposons.

Le présent avis annule et remplace celui publié au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) n°73 du 26/06/2026.

2026R02031SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**MEDITERRANEE BITUME (BITUMED S.A)**

**Société anonyme**

**Au capital de 1.000.000 DT**

**Siège social : Zone pétrolière de Radés, BP N° 91-2040 Radés**

**Matricule Fiscal : 048125 V A M 000**

Messieurs les actionnaires de la Société BITUMED S.A sont convoqués en distanciel par vidéo conférence le 28 Juillet 2026 à 9H30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire
2. Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2025
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Approbation des états financiers de l'exercice 2025 et affectation des résultats.
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2025.

6. Fixation des jetons de présence aux Administrateurs.
  7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.
- 2026R02033SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SOCIETE BFI S.A**

**Société anonyme**

**Au capital de 4.265.000 Dinars**

**Siège social : Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac, 1053 Tunis**

**Identifiant Unique RNE de Tunis : 0496290 C**

**MF : 0496290 C/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la Société BFI S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 22 juillet 2026 au siège social, à 11h00, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
5. Quitus aux administrateurs;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs;
8. Lecture et approbation du rapport de gestion du Groupe BFI relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
9. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

10. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

11. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2026R02034SANB3

---

**Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire**

**Société IRM CLINIQUE LES OLIVIERS**

**Société anonyme**

**Au capital de 1 280 000 Dinars**

**Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse**

**RC : B134712003**

**MF : 842759 BAM 000**

Messieurs les actionnaires de la société «IRM CLINIQUE Les Oliviers» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, sis au boulevard du 14 janvier - Sousse, le Jeudi 9 Juillet 2026 à 13h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

- Affectation du résultat comptable et fixation des dividendes;

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025;

- Approbation des états financiers et des conventions réglementaires arrêtés au 31/12/2025 ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs.

2026S00898SANB3

---

**Société méditerranéenne d'emballages (SME)**

**EMBALLAGE EN CARTON ONDULE TOUT GENRE**

**S.A au capital de 25.300.000.dinars**

**Siège social : route de M'saken, Messadine, 4013, Sousse**

**Matricule fiscal : 00009331G**

**RC : B165951996**

Les associés de la société «SME» sont convoqués à la réunion

d'assemblée générale ordinaire, pour samedi 25 juillet 2026 à 11 :00 du matin au siège de la société méditerranéenne d'emballages, sis à la route de M'saken, Messadine, 4013, Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

3- Approbation s'il y a lieu des conventions et opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation résultat de l'exercice 2025.

6- Questions diverses et pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à la réunion de l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des associés dans les délais légaux dans l'administration de la société.

2026S00905SANB3

---

**CONVOCATION**

**Société AFRIPAPER**

**S.A au capital de 24.880.000 dinars**

**Siège social : AVENUE ABDELHAMID EL KADHI, 4000, SOUSSE**

**Matricule fiscal : 0708491P**

**RC : B133942001**

Les associés de la société «AFRIPAPER» sont convoqués à la réunion d'assemblée générale ordinaire, pour samedi 25 juillet 2026 à 12 :00 du matin au siège de la société méditerranéenne d'emballages SME, sis à route de M'saken, Messadine, 4013, Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

3- Approbation s'il y a lieu des conventions et opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation résultat de l'exercice 2025.

6- Questions diverses et pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à la réunion de l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des associés dans les délais légaux dans l'administration de la société.

2026S00906SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES STATUANT SUR L'EXERCICE 2025 SOCIETE "BRIQUETERIE LAHMAR ET COMPAGNIES" BLC**

**Société Anonyme**

**Au capital de 15 130 500,000 DT**

**Siège social : Zone Industrielle - 5080 Teboulba**

**Identifiant Unique : 0318028Y**

**N° d'affiliation à la CNSS : 145320-14**

Les actionnaires de la société «Briqueterie LAHMAR ET COMPAGNIES» BLC, société anonyme, sont convoqués par le conseil d'administration réuni le 24 juin 2026, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires, au siège social de la société, le mercredi 29 juillet 2026 à dix (10) heures et demi du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des modes et délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. ;

2/ Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025 ;

- 3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes;
- 4/ Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025;
- 5/ Approbation des états financiers de l'exercice 2025;
- 6/ Approbation des rapports de commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025;
- 7/ Affectation des résultats de l'exercice 2025;
- 8/ Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du CSC ;
- 9/ Quitus aux membres du conseil d'administration, au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général;
- 10/ Approbation des jetons de présences alloués aux membres du conseil d'administration ainsi que les rémunérations des membres du comité permanente d'audit ;
- 11/ Election des membres du conseil d'administration;
- 12/ Questions diverses ;
- 13/ Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet de résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires et dirigeants.

2026S00907SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**AGROLIVA SA**

**Au capital social : 11 000 000 Dinars**

**Siège social : 37 Avenue Habib Maazoun 3000 Sfax**

**Identifiant Unique : 1267342E**

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'Assemblée Générale

Ordinaire prévu pour le Lundi 27 Juillet 2026 à partir de 10 heures au siège social de la société sis au 37 avenue Habib Maazoun 3000 Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2025.
- 2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
- 3) Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2025.
- 4) Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- 5) Quitus aux membres du conseil d'administration.
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2025
- 7) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- 8) Pouvoirs pour formalités.

2026X00952SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires**

**2025**

**Société L'immobilière El Jadida**

**Société Anonyme**

**Au Capital de 2.350.000 D**

**Siège social : Avenue des Martyrs Complexe « Sfax 2000 » Sfax**

**Identification Fiscale : 0043451K/P/M/000**

**Identifiant Unique : 0043451K**

**Registre de Commerce : B194851997**

Messieurs les actionnaires au capital de la Société l'Immobilière El Jadida sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire annuelle qui se tiendra le vendredi 24 Juillet 2026 à 10h au siège la banque Tuniso-saoudienne sis à l'avenue Hedi Karray n°32 - Cité El Mahrajen Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour l'année 2025 hors délais réglementaires,

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2025,

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025,

4. Approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2025,

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025,

6. Approbation des conventions réglementées autorisées par le conseil d'administration conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

7. Affectation des résultats de l'exercice 2025,

8. Quitus aux administrateurs,

9. Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'année 2025,

10. Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2026, 2027 et 2028,

11. Pouvoirs pour formalités.

2026X00957SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires**

**2025**

**Société d'Aménagement de Sfax El Jadida**

**Société Anonyme**

**Au Capital de 5.000.000 D**

**Siège social : Avenue des Martyrs Complexe «Sfax 2000» Sfax**

**Identification Fiscale : 0026749D/A/M/000**

**Identifiant Unique : 0026749D**

**Registre de Commerce : B197141997**

Messieurs les actionnaires au capital de la Société d'Aménagement de Sfax El Jadida sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire annuelle qui se tiendra le vendredi 24 Juillet 2026 à 11h au siège de la

banque Tuniso-saoudienne sis à l'avenue Hedi Karray n°32 - Cité El Mahrajen Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour l'année 2025 hors délais réglementaires,
  2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2025,
  3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025,
  4. Approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2025,
  5. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025,
  6. Approbation des conventions réglementées autorisées par le conseil d'administration conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,
  7. Affectation des résultats de l'exercice 2025,
  8. Quitus aux administrateurs,
  9. Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'année 2025,
  10. Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2026, 2027 et 2028,
  11. Pouvoirs pour formalités.
- 2026X00958SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**  
**De la Société Capital Holding Financière «CFH»**  
**S.A - Capital Social : 66 000, 000 DT**  
**RNE : 1544780 V/A/M**  
**Siège Social : 60 Avenue principale, les berges du lac 1 - 1053 Tunis**

Le Conseil d'Administration tenu le 24 Juin 2026 convoque les actionnaires de la société CFH à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le

22 Juillet 2026 à 8h00 heures au siège de la société au 60 Avenue principale, les berges du lac 1-1053 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de mode et délais de convocation;
  2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice clos 2025 ;
  3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 et approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;
  4. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions réglementées;
  5. Affectation des résultats;
  6. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2025;
  7. Fixation des jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;
  8. Désignation des Administrateurs;
  9. Désignation de commissaire aux comptes;
  10. Pouvoirs pour formalités.
- 2026402353SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**  
**Société la Tunisienne de Transport Routier International - TTRI SA**  
**Société Anonyme**  
**Au capital de 1.794.000 DT**  
**Siège social : 18 rue Hamadi Jaziri - Tunis**  
**Identifiant unique : 0306876T**

Les actionnaires de la société la Tunisienne de Transport Routier International TIRI SA sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 27 juillet 2026 à 09h00 au siège social de la société sis au 18 rue Hamadi Jaziri - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- S'il faut dissoudre la société
- 2- Ou s'il faut diminuer le capital
- 3- Ou augmenter le capital

Cette annonce annule et remplace l'annonce publiée au journal officiel de la République Tunisienne - journal Annonces légales - N°72 du 24 juin 2026.

2026402366SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**  
**Egeco Immobilier**  
**SA au capital de 1.000.000 DT**  
**Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis**  
**IU : 1140417 J**

Messieurs les Actionnaires de la Société Egeco Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 Juillet 2026 à 09 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social par apport en nature.
  - Modification de l'article 6 des statuts.
  - Mise à jour des statuts.
  - Délégations de pouvoirs
  - Questions diverses.
- 2026402368SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**  
**Copco Immobilier**  
**SA au capital de 1.000.000 DT**  
**Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis**  
**IU : 1153383 K**

Messieurs les Actionnaires de la Société Copco Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 Juillet 2026 à 11 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social par apport en nature.

- Modification de l'article 6 des statuts.
- Mise à jour des statuts.
- Délégations de pouvoirs
- Questions diverses.

2026402369SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**Elka Immobilier**

**SA au capital de 1.000.000 DT**

**Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis**

**IU : 1153225 W**

Messieurs les Actionnaires de la Société Elka Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 Juillet 2026 à 10 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social par apport en nature.
- Modification de l'article 6 des statuts.
- Mise à jour des statuts.
- Délégations de pouvoirs
- Questions diverses.

2026402370SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 2026**

**Avis à tous les actionnaires**

**SOCIETE LOUKIL VEHICULES INDUSTRIELS (LVI)**

**SA Au capital de 7.000.000 DT**

**Identifiant Unique : 0930463E**

**Registre de Commerce : B0140342005**

**Matricule Fiscal : 930463E**

**Siège social : Route de Sousse GP1 KM 1.5 Jebel Jloud 1009 Ouardia Tunis**

Les actionnaires de la société LOUKIL VEHICULES INDUSTRIELS «LVI SA», sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 27 juillet 2026 à 09H00 au showroom AURES aux Berges du Lac 1 - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

5. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

7. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2021 ;

8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;

9. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société.

Cette annonce annule et remplace la convocation à l'AGO du 10 juillet 2026.

2026402371SANB3

---

**CONVOCAZIONE**

**ESCOM S.A. (en liquidation)**

**Capital social : 500.000 DT**

**Siège social : Immeuble AL BADR, rue du Lac Mâlairen Les Berges du Lac 1053 - Tunis**

**IU : 0802838C**

Messieurs les actionnaires de la Société ENGINEERING AND SERVICES FOR COMMUNICATIONS sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 15 Juillet 2026 à dix

heures, à l'immeuble Al Badr Rue du lac Mâlairen les berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation et de tenue de l'Assemblée,

2. Autorisation au liquidateur pour la cession des éléments d'actif de la société,

3. Pouvoirs pour formalités.

2026402376SANB3

---

**CONVOCAZIONE**

**Energies Renouvelables, Equipements Techniques «ERET»**

**S.A. AU CAPITAL DE 300.000 DT**

**I.U. : 1720970J**

**M.F.: 1720970 JAM 000**

**SIEGE SOCIAL : 26, RUE AMINE EL ABBASSI 1082 - TUNIS BELVEDERE**

**Matricule CNSS : 645127-77**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ERET sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu, le lundi 27/07/2026 à 12h 00 à Tunis au siège de la Société d'Equipement de Territoire Tunisie, sis au 2, rue Saheb Ibn Abbed, Cité Jardins - 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Questions Diverses.

2026402382SANB3

## CONVOCATION

**SOCIETE DE MAINTENANCE  
MULTITECHNIQUE ENERGIES  
RENOUVELABLES «SOMEM»**

**S.A. AU CAPITAL DE 600.000 DT**

**I.U. : 0035349R**

**M.F : 035349 RAM 000**

**SIEGE SOCIAL : 26, RUE AMINE EL  
ABBASSI 1082 - TUNIS  
BELVEDERE**

**Matricule CNSS : 203616-13**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SOMEM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu, le lundi 27/07/2026 à 11h 00 à Tunis au siège de la Société d'Equipement de Territoire Tunisie, sis au 2, rue Saheb Ibn Abbed, Cité Jardins - 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Questions Diverses.

2026402383SANB3

## CONVOCATION

**CENTRE HOSPITALIER  
INTERNATIONAL AMILCAR.SA**

**Au capital de 36 800 000 DT**

**Siège social : Résidence «TEJ  
ENNASR II», Imm. C, Appt. CJ1 -  
2037 Ennasr II ARIANA**

**Identifiant Unique : 1290626 A**

Messieurs les actionnaires du CENTRE HOSPITALIER INTERNATIONAL AMILCAR POLYCLINIQUE AMILCAR sont priés d'assister à l'assemblée générale

ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 Juillet 2026 à 8H30 au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités de convocation et de tenue de l'assemblée générale

2- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes de l'exercice 2025

4- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales

5- Affectation des résultats

6- Quitus aux membres du Conseil d'administration

7- Fixation des jetons de présence

8- Pouvoirs pour formalités

9- Questions diverses.

Tous les documents de l'assemblée sont mis à votre disposition au siège social.

2026402389SANB3

## CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**ARTICLE 276 Du CODE DES  
SOCIETES COMMERCIALES**

**ARISTON THERMO TUNISIE**

**SOCIETE ANONYME - NON  
RESIDENTE EN COURS DE  
LIQUIDATION**

**Capital Social: 500.000 Euros**

**(Soit l'équivalent pour les besoins  
de l'enregistrement à 1.200.000  
Dinars)**

**Siège Social: 22, RUE DE  
L'IMPRIMERIE - ZONE  
INDUSTRIELLE KSAR SAID 2086  
LA MANNOUBA - TUNIS**

**IDENTIFIANT UNIQUE: 1509725M**

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 26 juin 2026 à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 28 juillet 2026 à 9H00 par visioconférence et en présentiel avec comme points à l'ordre du jour:

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;

2. Examen et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration de l'exercice clos au 31/12/2025 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 ;

4. Approbation de conventions réglementées;

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2025;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Ratification de la nomination d'un administrateur;

8. Nomination d'administrateurs;

9. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

2026402392SANB3

## Autres sociétés

**Convocation à l'assemblée  
générale**

**Société Mutuelle de Service  
Maritime «Essallem» sayada**

**M.FISCAL : 4456 Y/N/3/00**

**M.CNSS : 76509-73**

Le président de la société mutuelle de service maritime «Essallem» Sayada port à la connaissance de tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire des exercices 2020-2021-2022 aura lieu le vendredi 10 juillet 2026 à dix heures de matin au local maison de culture à sayada afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports moral et financier relatifs aux exercices 2020-2021-2022

- Lecture des rapports de commissaire au compte relatif aux exercices 2020-2021-2022

- Ouverture des débats.

- Présentation des comptes des exercices 2020-2021-2022 pour approbation.

- Décharge aux gestionnaires.

- Admission de nouveaux adhérents.

- Renouvellement des membres du conseil d'administration.
  - Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026
  - Le dépôt de candidature pour le conseil d'administration sera par lettre recommandée du 15/06/2026 au 24/06/2026
  - Tous les adhérents sont informés que tous les documents et les rapports sont mis à leur disposition au siège de la société à partir de 02/07/2026.
  - L'adhérent empêché peut donner un mandât certifié de la représenter à l'assemblée générale
  - L'adhérent ne peut représenter plus que deux adhérents.
- 2026S00912SODB3

## **DIVERS**

### **Avis au public**

#### **PERTE D'UN TITRE DE PROPRIETE**

MR ALI BEN FRAJ ADDEL CIN 04142170 DU 23/06/2025 DECLARE LA PERTE DU TITRE de propriété nommé sanad milkia n°72558/15 du 05 décembre 2018 à la propriété de Mr Fraj ben Ali addel du titre foncier n°53667 Monastir objet de la déclaration d'honneur de la municipalité de zeramdine du 25/05/2026.

2026S00913DIVD2

---

#### **Avis**

MADAME FAWZIA BENT MOKTAR BENMONSOUR déclare que ses

deux titres de propriété d'un terrain d'une superficie de 17725 m<sup>2</sup> sise sur la route de TENIOUR KLM 15 a disparu. Elle veut extraire deux autres titres. Toutes oppositions doivent être au bureau de notaire ketata Moncef sis 14 place 5 décembre SFAX médina dans un délai de 30 j de ce jour.

2026X00954DIVD2

---

#### **Avis**

Les héritiers de WASSILA bent SALEM MASMOUDI déclarent que leur titre de propriété le 1/2 du terrain d'une superficie de 5530 m<sup>2</sup> sis à la route de Taniour KM 13 est perdu. Ils veulent extraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être au bureau de notaire ketata Moncef sis 14 place 5 décembre SFAX médina dans un délai de 30 j de ce jour.

2026X00955DIVD2

# ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT**  
**ET DES AFFAIRES FONCIERES**  
**Commission de reconnaissance et de délimitation**  
**des terrains relevant du domaine privé de l'Etat**  
**du gouvernorat de Kasserine**

**Avis de publicité**  
**de la date du dépôt des rapports de délimitation**

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **22 Mai 2026**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit le déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

<b>Situation</b>	<b>Délégation</b>	<b>Superficie En m2</b>	<b>Limites</b>	<b>D.P.E</b>
Village Ain Jenene Imadet Ain Jenene	Foussana	2500	<b>Nord</b> : Piste Agricole <b>Sud</b> : Moncef Omri <b>Est</b> : Habib Ounissi <b>Ouest</b> : Moncef Omri	D.P.E 615

2026R02016MINA4

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT**  
**ET DES AFFAIRES FONCIERES**  
**Commission de reconnaissance et de délimitation**  
**des terrains relevant du domaine privé de l'Etat**  
**du gouvernorat de Bizerte**

**Avis de publicité**  
**de la date du dépôt des rapports de délimitation**

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;

- Vu l'article 16 du code des droits réels;

- Vu le décret n° 96-1492 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

- Vu le décret n° 96-2038 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte porte à la connaissance du public qu'en date du **30 Avril 2026** les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Bizerte**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Bizerte, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

<b>Situation</b>	<b>Délégation</b>	<b>Superficie/m2</b>	<b>Limites</b>	<b>N°Dossier</b>
Tella Marnissa	Bizerte Sud	20000	<b>Nord:</b> Hsen Jemili <b>Sud:</b> Héritiers Taib Jemili <b>Est:</b> Piste Agricole <b>Ouest :</b> Route Tella Bizerte	D.P.E 509
Tella Marnissa	Bizerte Sud	800	<b>Nord :</b> Héritiers Taib Jemili <b>Sud :</b> Héritiers Taib Jemili <b>Est :</b> Héritiers Taib Jemili <b>Ouest :</b> Héritiers Taib Jemili	D.P.E 510
Tella Marnissa	Bizerte Nord	63500	<b>Nord :</b> Héritiers Mohamed Jemili <b>Sud :</b> Habitation Agglomérée <b>Est :</b> Piste Agricole <b>Ouest :</b> Route Tella Bizerte	D.P.E 511
Tella Marnissa	Bizerte Nord	12000	<b>Nord :</b> Zone Cadastrale <b>Sud :</b> Route Tella vers Bizerte <b>Est :</b> TPD N° 109596 <b>Ouest :</b> Piste Agricole et Taib Moaffek	D.P.E 512
Tella Marnissa	Bizerte Nord	3000	<b>Nord :</b> Zone Cadastrale <b>Sud :</b> Route Tella Bizerte <b>Est :</b> Sahbi Moaffek <b>Ouest :</b> TPD N° 113232	D.P.E 513

2026R02017MINA4

تطبيقا للفصول من 43 إلى 48 من قانون المالية لسنة 2025 حول تصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة لفائدة الدولة، ينشر البنك التونسي للتضامن الجدول التالي:

En application des articles 43 à 48 de la loi de finances pour l'année 2025 relatifs à la liquidation des sommes, dépôts, comptes de titres et créances non réclamés au profit de l'État, la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS BANK) publie le tableau suivant :

NUM COMPTE	NATURE DE COMPTE	NOM PRENOM	NUM CIN	SOLDE	DATE DERNIER MVT
35 007	Compte Epargne	HAMMAMI NEJIA	*****216	27,783	15/05/2009
35 024	Compte Epargne	GHARBI ASSIA	*****539	146,131	
35 059	Compte Epargne	BAKKARI HOUCINE	*****531	17,450	06/07/2011
35 095	Compte Epargne	CHANBAH ALA EDDINE	*****327	108,322	
35 107	Compte Epargne	CHABEH YOSRA	*****195	108,131	
35 109	Compte Epargne	SAANI NAJOUA	*****837	10,000	12/05/2011
35 134	Compte Epargne	BEN REJEB AMEL	*****087	16,200	02/08/2011
35 163	Compte Epargne	LADHARI SAFA	*****615	12,770	05/05/2011
35 164	Compte Epargne	LADHARI MARWA	*****615	12,770	05/05/2011
35 188	Compte Epargne	AYADI RYM	*****410	40,000	02/01/2009
35 192	Compte Epargne	THAMEUR OMAR	*****912	20,000	19/01/2009
35 193	Compte Epargne	MASMOUDI BILEL	*****075	10,769	06/01/2010
35 203	Compte Epargne	WAHBI IBTISSEM	*****458	59,709	14/07/2010
35 205	Compte Epargne	CHEBBI LAZHAR	*****293	10,000	19/10/2009
35 219	Compte Epargne	TAOUJOUTI TAIEB	*****938	107,893	13/07/2010

2026R02018BCFA5